

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

C.I.A.S DU FRONSADAIS

ARRONDISSEMENT
DE
LIBOURNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire
Du Lundi 13 novembre 2023

Date de convocation : 6 novembre 2023

Nombre de délégués en exercice : 21

Nombre de délégués présents : 12

Nombre de votants : 13

L'an deux mil vingt-trois, le 13 novembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S du Fronsadais, convoqué par Madame la Présidente, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison des Services Communautaires à Saint Germain de la Rivière.

Membres élus présents : 8

M. Jean-Marie BAYARD – Mme Sylvie BOULIN – Mme Mauricette EYHERAMONNO –
Mme Valérie GREAULT - Mme Caroline LESCOUL - Mme Nathalie LOCHON – Mme
Marie-France REGIS – Mme Martine TILLET FAURIE

Membres civils présents : 4

Mme Marie-Claude BIOGEAU - Mme Sylvie CHAUDET – M. Hugues De CHALUP –
Mme Claude LARROCHE

Pouvoir : 1

M. Pascal TESSIER à Mme Nathalie LOCHON

Excusés : 4

Mme Corinne CHAILLE – M. Jean GALAND – M. Christophe HENRY – Mme Véronique
PARACHOU

Absents :

Mme Laurine JANICOT - Mme Geneviève CANOT DUMONT – Mme Véronique PINAUD

Secrétaire de séance : M. Hugues de CHALUP

1/ Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'administration du 25 septembre 2023

Madame la Présidente soumet le compte-rendu du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S) du Fronsadais en date du 25 septembre 2023 à l'aval des Administrateurs du C.I.A.S.

Mme LARROCHE signale qu'elle a été notée absente alors qu'elle s'était excusée pour le dernier Conseil.

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Abstention : 1

Après en avoir délibéré, les Administrateurs du C.I.A.S :

➤ Adoptent à la majorité des membres présents et représentés le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du C.I.A.S en date du 25 Septembre 2023.

2/ Démission de Mme Nicole DAROLLE en tant qu'administrateur du C.I.A.S du Fronsadais et remplacement par Mme Marie-Claude BIOGEAU

Pour faire suite à la démission de Madame Nicole DAROLLE en tant qu'administrateur du CIAS du Fronsadais, Madame la Présidente accueille Madame Marie-Claude BIOGEAU qui désormais siègera dans nos instances en tant que membre civil.

3/ Versement de la subvention du C.I.A.S à l'AMD du C.I.A.S

Il est rappelé aux administrateurs du C.I.A.S que dans le cadre du budget primitif principal du CIAS des crédits d'un montant de 105 584 € au chapitre 65 article 6573641 avaient été votés au bénéfice du budget annexe AMD relatif au service des aides à domicile.

Au vu du consommé actuel et de l'atterrissage présumé de ce budget annexe au titre de l'année 2023, il est proposé d'allouer une subvention de 20 000 € pour cet exercice budgétaire.

Voix pour : 13

Abstention : 0

Voix contre : 0

Après en avoir délibéré, les administrateurs du C.I.A.S décident à l'unanimité des membres présents et représentés de verser une subvention d'aide au fonctionnement d'un montant de 20 000 € au bénéfice du budget annexe AMD du C.I.A.S.

4/ Créances admises en non - valeur de 24.77 € au Budget 62103 AMD CIAS

Il est proposé d'admettre les créances suivantes en non-valeur pour un montant total de 24.77 € :
Créance 2016 de 24.37 € : ce tiers n'utilise plus le service d'aide à domicile depuis 2018

Créance 2017 de 0.40 € : inférieur au seuil de poursuite pour ce bénéficiaire

Cette proposition est validée, il faudra la retraduire comptablement de la manière suivante :

Crédit en dépense de fonctionnement au 6541 = 24.77 €

Cette dépense de fonctionnement est équilibrée par la reprise de provisions d'un montant équivalent au chapitre 78

Voix pour : 13

Abstention : 0

Voix contre : 0

Après en avoir délibéré, les administrateurs du C.I.A.S adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition d'admission de la créance en non-valeur pour le montant de 24.77 €

5/ Décision Modificative N°1 du Budget 62100

Il est soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration, la Décision Modificative N°1 relative au budget principal du C.I.A.S. En effet, en cette fin d'année, il est proposé d'opérer des ajustements comptables selon l'exécution budgétaire 2023 :

33010001649 Code INSEE	CIA S FRONSADAIS CIA S DU FRONSADAIS	DM n°1 2023
---------------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

DM 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D 811-4238 Contrats de prestations de services	1 975,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 975,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D 8573641-4238 Subv. de fonct. aux BA et aux régies (autonomie financière)	0,00 €	35 374,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	35 374,00 €	0,00 €	0,00 €
R-706888-4238 Autres	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €
R-7472-01 Participations régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	568,00 €
R-7472-821 Participations régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 373,00 €
R-74758-4238 Participations autres groupements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 374,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 265,00 €
R-756-01 Libéralités reçues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 134,00 €
TOTAL R 78 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 134,00 €
Total EXPLOITATION	1 975,00 €	35 374,00 €	15 000,00 €	48 399,00 €
Total Général		33 399,00 €		33 399,00 €

Voix pour : 13

Abstention : 0

Voix contre : 0

Après avoir délibéré, les administrateurs du C.I.A.S adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés la Décision Modificative N° 1 du Budget 62100.

Madame SAINT JEAN coresponsable du Centre Intercommunal d'Action Sociale intervient pour expliquer la situation de la livraison des repas : elle énonce que le prestataire qui livrait les repas aux bénéficiaires a été placé en liquidation judiciaire et les livraisons de repas ont donc été arrêtées au 12 novembre 2023. Le nouveau prestataire sélectionné dans le cadre d'un appel d'offres reprendra les livraisons de repas le 1^{er} décembre 2023.

Madame SAINT JEAN souligne la situation délicate dans laquelle se trouve l'équipe administrative, les usagers et les intervenantes, en raison des difficultés de recrutement des aides à domicile. Ainsi des prestations sont parfois annulées en cas d'arrêts maladie, faute d'avoir pu trouver des remplaçantes. Actuellement le service ne peut prendre en charge les nouvelles demandes d'aides à domicile et des usagers sont sur liste d'attente.

Madame LOCHON signale une situation identique à l'hôpital et en EPHAD.

Il est rappelé que Pôle Emploi envoie aux mairies la liste des demandeurs d'emploi ; aussi le service RH souhaite que ces listes leur soient adressées.

Monsieur BAYARD constate que cette situation dure depuis 2-3 ans. Malgré la revalorisation des salaires des intervenantes n'a pas eu d'effet sur les recrutements. Ce métier implique des horaires qui n'attirent pas les demandeurs d'emploi.

6/ Décision Modificative N° 1 du budget 62103 AMD

Madame la Présidente présente la DM n° 1 relative au budget 62103 AMD. En cette fin d'année, il est proposé d'opérer des ajustements comptables selon l'exécution budgétaire 2023.

330058819	CIAS FRONSADAIS	DM n°1 2023
Code INSEE	AMD DU CIAS DU FRONSADAIS	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

DM 1

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-6338 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0 00 €	536 00 €	0 00 €	0,00 €
D-64111 Rémunération principale	24 120 00 €	0 00 €	0 00 €	0,00 €
D-64112 NBI, supplément familial de traitement indemnité de résidence	2 893 00 €	0 00 €	0 00 €	0,00 €
D-64114 Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	0 00 €	2 619 00 €	0 00 €	0 00 €
D-64115 Supplément familial de traitement	0 00 €	4 278 00 €	0 00 €	0 00 €
D-641182 Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 00 €	55 229 00 €	0 00 €	0 00 €
D-64131 Rémunération principale	55 330 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
D-641382 Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 00 €	17 912 00 €	0 00 €	0 00 €
D-641388 Personnel non tit. sur empl. perm. - Autres indemnités	11 520 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
D-64151 Rémunération principale	0 00 €	13 081 00 €	0 00 €	0 00 €
D-641588 Personnel non médical de rempl. - Autres indemnités	0 00 €	2 784 00 €	0 00 €	0 00 €
D-64168 Emplois d'insertion - Autres	25 000 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
D-64511 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	7 481 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
D-64513 Cotisations aux caisses de retraite	3 757 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
D-64514 Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	2 636 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
D-64515 Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	0 00 €	11 502 00 €	0 00 €	0 00 €
D-64518 Cotisations aux autres organismes sociaux	1 887 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
D-6471 Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	247 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
D-6475 Médecine du travail	0 00 €	120 00 €	0 00 €	0 00 €
D-64788 Autres	600 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
D-6488 Autres charges diverses de personnel	0 00 €	848 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	135 471,00 €	108 909,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6185 Responsabilité civile	0 00 €	161 00 €	0 00 €	0 00 €
D-6541 Créances admises en non valeur	0 00 €	25 00 €	0 00 €	0 00 €
D-6588 Autres	0 00 €	2 263 00 €	0 00 €	0 00 €
D-6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0 00 €	360 00 €	0 00 €	0 00 €
D-68112 Immobilisations corporelles	0 00 €	1 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	0 00 €	2 810 00 €	0 00 €	0 00 €
R-7331111 Dotation globale	0 00 €	0 00 €	7 023 00 €	0 00 €
R-733118 Dépt-P âgées-Dot globale ou forfait global-Autres ESMS	0 00 €	0 00 €	3 246 00 €	0 00 €
R-733218 Dépt-handic-Dot globale autres ESMS	0 00 €	0 00 €	41 984 00 €	0 00 €
R-73412 Usager (hors EHPAD) - Pers âgées - SAAD	0 00 €	0 00 €	85 000 00 €	0 00 €
R-73421 Usager (hors EHPAD)-Pers handicap - SAAD	0 00 €	0 00 €	0 00 €	500 00 €
R-7348 Usager(hors EHPAD) - Autres secteurs	0 00 €	0 00 €	10 000 00 €	0 00 €

(1) y compris les restes à réaliser

330058819 Code INSEE	CIAS FRONSADAIS AMD DU CIAS DU FRONSADAIS	DM n°1 2023
-------------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

DM 1

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-7388 Autres financeurs - Autres	0,00 €	0,00 €	24 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0,00 €	0,00 €	161 263,00 €	600,00 €
R-6419 Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 944,00 €
R-6459 Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	298,00 €
R-747 Fonds à engager	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 374,00 €
R-7488 Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	97 360,00 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	138 976,00 €
R-778 Autres produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €
R-7665 Reprises sur provisions pour risques et charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25,00 €
TOTAL R 019 : Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	25,00 €
Total EXPLOITATION	136 471,00 €	111 719,00 €	183 263,00 €	139 601,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2184 Mobilier	0,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00 €
R-28184 Mobilier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,00 €
TOTAL R 28 : Amortissements des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	1,00 €	0,00 €	1,00 €
Total Général		-23 761,00 €		-23 761,00 €

Voix pour : 13

Abstention : 0

Voix contre : 0

Après avoir délibéré, les administrateurs du C.I.A.S adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés, la Décision Modificative n° 1 relative au Budget 62103.

Mme Laurine JANICOT arrive à 18 h 45 et n'a pas pris part aux différents votes.

7/ Questions diverses

Mme BOULIN demande si une formation aux gestes de premier secours est prévue.

Mme SAINT JEAN va se renseigner auprès du service RH.

Mme BOULIN demande des précisions sur un projet éventuel d'une assistante sociale au niveau du CIAS du Fronsadais ; ce projet a notamment été évoqué lors des groupes de travail pour la signature de la Convention Territoriale Globale.

Mme La Présidente répond que ce projet a été inscrit dans les axes de travail.

Mme JANICOT souhaite que l'ensemble des demandes d'aide sociale soient regroupées au sein d'un seul service d'aide sociale.

Mme BOULIN remarque que les communes n'ont pas les ressources suffisantes pour verser les aides demandées ; de plus le traitement des dossiers exige du temps ; il serait donc utile de créer un service dédié aux demandes d'aide.

Mme JANICOT demande si le CIAS a été contacté par des services infirmiers pour conventionner et devenir un SIAD.

Mme SAINT JEAN répond par la négative.

Mme JANICOT demande s'il existe un SIAD sur le territoire.

Madame SAINT JEAN répond qu'il existe un S.I.A.D à Galgon.

Mme TILLET FAURIE demande si la liste des bénéficiaires du portage de repas peut être transmise aux mairies.

Mme SAINT JEAN répond que la liste des bénéficiaires avec le nouveau prestataire sera transmise au 1^{er} décembre avec la liste des bénéficiaires des aides à domicile.

Mme LESCOUL souligne la difficulté de joindre le service C.I.A.S au téléphone qui peut devenir problématique pour les usagers.

Mme SAINT JEAN rappelle les problématiques des arrêts maladies et des difficultés à trouver des intervenantes qui impliquent de nombreux appels téléphoniques sortants pour rechercher des remplaçantes ; et lorsque toutes les lignes sont occupées le service n'est pas joignable par les usagers ; de même, l'arrêt du portage de repas suite à la liquidation judiciaire du prestataire de portage de repas à domicile a eu pour conséquence pour le service de devoir passer de nombreux appels téléphoniques sortants, qui ont bloqué l'accès aux appels entrants.

M. BAYARD rappelle l'existence de France Services à Galgon pour aider les administrés dans toutes leurs démarches.

La séance prend fin à 19 h 00.

Le secrétaire de séance



Hugues de CHALUP

La Présidente du C.I.A.S du Fronsadais



Marie-France REGIS

